

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W21-716016

128754

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

873

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MEKKI

CHIADMI

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. Mounir BACHOUCHI
Oncologue
CLINIQUE D'ONCOLOGIE 16 NOVEMBRE
22, Avenue Ahmed Benbouaj - Rabat
L.D : +212 (5) 37 86 41 86
Tél: +212 (5) 37 67 17 17 / Fax: +212 (5) 37 67 29 29
INPE : 101016906

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : / Age: /

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e)



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/05/12	C		0.00	INP : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>LABORATOIRE S...</i> Laboratoire d'Analyses et de Radiologie Pr. Tariq Ben Ziyad et Av. Ibn Khaldoun Préfecture de Skhirat	02/05/12	B. 510	5200D4

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de la maladie.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX



210423094101NO

07 mai 2022

Mr. CHIADMI Mekki

NFS plaquettes
IONOGRAMME COMPLET
Créatinine
ASAT
ALAT
PAL

LABORATOIRE SEHA TEMARA
الطباطبائـيـةـ الـسـهـاـ طـمـارـاـ
Laboratoire d'Analyses Médicales (N)
Angle Av. Tariq Ibn Ziyad et Av. Ibn Sina, N°166
Témara, Préfecture de Skhirate-Témara
Tél/fax : 0537 58 05 13 - Gsm : 06 61 15 73 83

DR. Mounir BACHOUCHI
CLINIQUE D'ONCOLOGIE 16 NOVEMBRE
22, Avenue Ahmed BaLafrej - Rabat
Tél: +212 (5) 37 67 17 17 / +212 (5) 37 67 29 29
INPE: 101016905

📞 +212 (5) 37 67 17 17
📞 +212 (5) 37 67 29 29

📍 22 Avenue Ahmed BaLafrej - Rabat
✉️ clinique@co16.ma

RIB BP : 181 810 2121100580490017 09 - PATENTE : 25907010 - IF : 24941127 - ICE : 001691055000094 - RC : 127915
CNSS : 5718872 - INPE : 100063668

FACTURE N° : 220500085

Témara le 07-05-2022

M. CHIADMI MEKKI

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Clé
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E10
0135	Urée	B30
0132	Réserve alcaline	B40
0130	Protéines	B30
0143	Phosphatases alcalines	B50
0216	Numération formule	B80
0133	Sodium	B30
0131	Potassium	B30
0118	Glycémie	B30
0105	Chlore	B30
0104	Calcium	B30
0146	Transaminases O (TGO)	B50
0147	Transaminases P (TGP)	B50
	Créatinine enzymatique	B30

Total des B : 510

TOTAL DOSSIER : 500 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cents dirhams .

LABORATOIRE SEHA TEMARA
© مختبر التحاليل الطبية
Laboratoire d'Analyses Médicales
Angle Av. ~~Abdel~~ Ziyad et Av. Ibn Sina, N°166
Témara, Préfecture de Skhirate-Témara
Tél/fax : 0537 58 05 13 - GSM : 06 61 15 73 83

INPE : 103064564



Code patient : 20220104008

Prescripteur :



M. CHIADMI MEKKI

Né(e) le : 01-06-1947 (75 ans)

Dossier N° : 202205120

Date du prélèvement : 07-05-2022 à 17:39

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE (NFS)

(Fluorescence en Cytométrie de Flux sur SYSMEX -XN 330/ BECKMAN COULTER DxH520)

ETUDE DE LA LIGNEE ERYTHROCYTAIRE

				28-04-2022
Hématies	2.52	M/mm ³	(4.00–5.65)	2.83
Hémoglobine	8.3	g/dL	(12.5–17.2)	9.3
Hématocrite	25	%	(37–49)	29
VGM	100	fL	(80–101)	101
TCMH	33	pg	(27–34)	33
CCMH	33	g/dL	(32–36)	33

ETUDE DE LIGNEE LEUCOCYTAIRE

				28-04-2022
Leucocytes	1 760	/mm ³	(3 600–10 500)	7 130
Neutrophiles	40	% soit	700 /mm ³	6 150
Eosinophiles	1	% soit	20 /mm ³	30
Basophiles	0	% soit	0 /mm ³	0
Lymphocytes	33	% soit	580 /mm ³	750
Monocytes	26	% soit	450 /mm ³	200

Numération plaquettaire

Plaquettes	41 000	/mm ³	(150 000–450 000)	73 000
VMP	12.7	fl	(6.0–11.0)	11.3

IONOGRAMME SANGUIN

Sodium

(Electrode spécifique sur AU 480 Beckman Coulter)

138 mmol/L



Prélèvement à domicile sur rendez-vous

URGENCES : 0661157383

Angle Avenue Tarik Ibn ziyad et Avenue Ibn Sina, N° 166 - Témara (Préfecture de Skhirate- Témara)

Page 1 / 3

05 37 58 05 13 06 61 15 73 83 labosehatemara@gmail.com



Potassium 3.0 mmol/L (3.5–5.1) 28-04-2022 3.2
(Electrode spécifique sur AU 480 Beckman Coulter)

Chlore 107 mmol/L (101–109) 28-04-2022
(Electrode spécifique sur AU480 Beckman coulter)

Calcium 80 mg/L (88–106) 28-04-2022 83
(Colorimétrique sur AU 480 Beckman Coulter) 1.99 mmol/L (2.19–2.64)

Réserve alcaline 24.00 mmol/L (21.00–31.00) 28-04-2022 24.00
(PEPC sur AU 480 Beckman Coulter)

Protéines totales 50 g/L (66–83) 28-04-2022 50
(Biuret sur AU 480 Beckman Coulter)

BIOCHIMIE SANGUINE

Glycémie à jeun 1.72 g/l (0.70–1.10) 28-04-2022 0.98
(Hexokinase G6PD sur AU 480 Beckman Coulter) 9.55 mmol/l (3.89–6.11)

Interprétation :

- De 0.7 à 1.10 g/L : Taux normal
De 1.10 à 1.26 g/L : Diminution de la tolérance au glucose
> 1.26 g/L : Sujet diabétique (sur deux prélèvements distincts)

ALAT (GPT) 19 UI/L (<50) 28-04-2022 22
(Enzymatique sur AU480 Beckman Coulter)

ASAT (GOT) 17 UI/L (<50) 28-04-2022 20
(Enzymatique sur AU 480 Beckman Coulter)

Phosphatases Alcalines (PAL) 100 U/L (30–120) 28-04-2022 108
(PNP sur AU 480 Beckman Coulter)

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

URGENCES: 0661157383



FONCTION RENALE

28-04-2022

Urée
(Méthode Uréase-GLDH Beckman Coulter) 0.33 g/l (0.17-0.43) 0.33
5.50 mmol/L (2.83-7.16)

28-04-2022

Créatinine
(Méthode enzymatique sur AU 480 Beckman Coulter) 8.20 mg/L (7.20-11.80) 7.20
72.5 µmol/L (63.6-104.3)



LABORATOIRE SEHA TEMARA
مختبر التحاليلات الطبية
Laboratoire d'Analyses Médicales
Angle Av. Tarik IBn Ziyad et Av. Ibn Sina, N° 166.
Témara - Préfecture de Skhirate - Témara
Tél./Fax : 0537 58 05 13 • Gsm : 06 61 15 73 83

Validé par : Médecin Biologiste

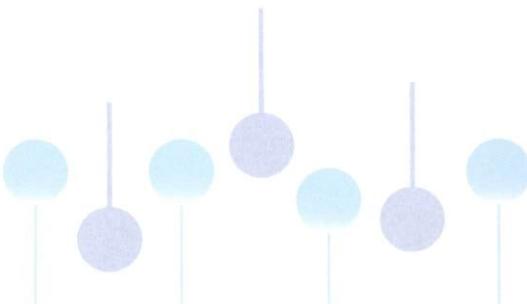
مختبر التحاليلات الطبية

Laboratoire d'Analyses Médicales

Angle Av. Tarik IBn Ziyad et Av. Ibn Sina, N° 166.

Témara - Préfecture de Skhirate - Témara

Tél./Fax : 0537 58 05 13 • Gsm : 06 61 15 73 83



Prélèvement à domicile sur rendez-vous

URGENCES : 0661157383

Angle Avenue Tarik IBn Ziyad et Avenue Ibn Sina, N° 166 - Témara (Préfecture de Skhirate- Témara)
Page 3/3
05 37 58 05 13 06 61 15 73 83 labosehatemara@gmail.com